H&B
HERCHÉ ET BARBÉ

INTERCOMMUNALITÉS ET COMMUNES MEMBRES

Gouvernance intercommunale *et mutualisation*

Faire vivre le pacte de gouvernance et organiser ce qui doit l'être en commun.



Après chaque renouvellement général, *la gouvernance communautaire se rejoue* : place des maires, répartition des rôles, services communs.

L'ENJEU

Des documents fondateurs qui doivent se répondre

Pacte de gouvernance, pacte financier et fiscal, mutualisation, gestion des ressources humaines : chaque document est souvent préparé séparément. Nous vérifions qu'ils forment un ensemble cohérent, au service du projet de territoire.

LES DOCUMENTS FONDATEURS, AUTOUR DU PROJET DE TERRITOIRE



Quelle place pour les maires ?

Conférence des maires, bureau, commissions, délégations : qui débat, qui décide.

Que mettre en commun ?

Services communs, prestations, mises à disposition : ce qui fonctionne, ce qui reste à construire.

Que deviennent les agents ?

Transferts, mises à disposition, harmonisation des régimes, dialogue social.

Qui paie quoi ?

Répartition des charges entre communes et intercommunalité, en cohérence avec le pacte financier et fiscal.

> Après chaque renouvellement général, le président inscrit à l'ordre du jour un débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance ; s'il est décidé, il est adopté dans les neuf mois, après avis des conseils municipaux (article L5211-11-2 du CGCT). La conférence des maires est obligatoire, sauf si le bureau comprend déjà tous les maires (article L5211-11-3). C'est le moment de réexaminer la place des maires et des instances.

NOS PRINCIPES

Appui, non substitution

Nous renforçons élus et services sans nous substituer à leurs responsabilités politiques ou administratives.

Sécurité juridique

Le cadre statutaire et le dialogue social sont des données de départ, pas des obstacles.

Approche opérationnelle

Des recommandations calibrées sur les capacités réelles de la collectivité.

Adaptabilité

Une méthode ajustée au rythme institutionnel : conseils, commissions, calendrier budgétaire.

MÉTHODE

Comprendre, co-construire, concrétiser

Une démarche qui associe chaque commune, sans perdre le rythme des instances communautaires.

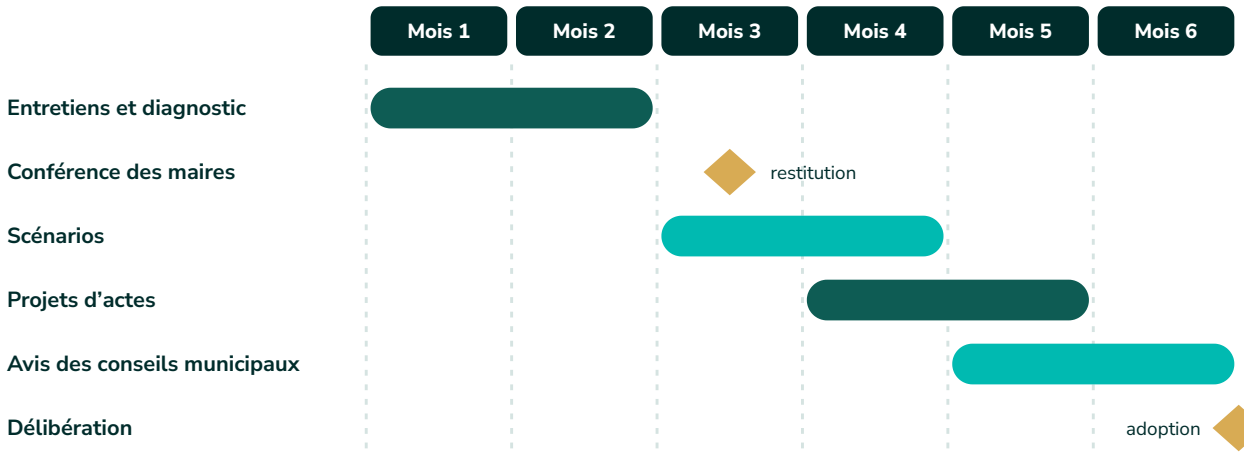
Comprendre
Diagnostic partagé

Co-construire
Scénarios arbitrables

Concrétiser
Actes et mise en œuvre

Entendre chaque commune. **Débattre sur des options claires.** **Traduire en actes.**

VUE CALENDAIRE INDICATIVE



Exemple de déroulé sur six mois ; l'avis des conseils municipaux sur le projet de pacte est rendu dans un délai de deux mois.

ÉTAPE	CE QUE NOUS FAISONS	CE QUE VOUS RECEVEZ
Diagnostic	• Entretiens avec chaque maire et sa direction générale • Diagnostic des pratiques des communes • Cartographie des compétences, services et flux • Bilan, le cas échéant, des mutualisations existantes	Synthèse des entretiens, cartographie des compétences et des services
Scénarios	• Conférence des maires et ateliers • Scénarios de gouvernance et de mutualisation • Effets sur les agents et les charges	Grille comparative : gouvernance, mutualisation, effets financiers et RH
Actes	• Projet de pacte, conventions, statuts • Délibérations et avis des communes	Projet de pacte, conventions de services communs, notes aux conseils
Mise en œuvre	• Plan de mise en œuvre RH et dialogue social	Feuille de route, calendrier des instances, note de cohérence des documents

EXPÉRIENCES

Ce que les associés ont déjà conduit

Missions et fonctions exercées par les associés avant la création du cabinet, au sein de collectivités ou pour leur compte. Présentation anonymisée ; détails et personnes à contacter communiqués sur demande.

MUTUALISATION

Schéma de mutualisation entre une intercommunalité et trois communes

Aurélie Peyrat-Viola

Élaboration du schéma et des services communs : ressources humaines, prévention, informatique.

RÉFORME INSTITUTIONNELLE

Répartition des personnels entre deux collectivités

Aurélie Peyrat-Viola

Partage de plusieurs milliers d'agents à la suite d'une réforme territoriale ; reconstitution d'une administration de plus de 2 000 agents.

GOUVERNANCE

Constitution de structures de coopération

Jonathan Boudry

Choix de la forme juridique, statuts et gouvernance de groupements entre collectivités ; méthode transposable aux syndicats mixtes, SPL et GIP.

FINANCES · ORGANISATION

Redressement d'une commune et d'une intercommunalité

Jonathan Boudry

Déficits cumulés supérieurs à 5 M€ par structure. Fermeture d'un service public industriel et commercial déficitaire, 70 départs non remplacés absorbés, dialogue avec la chambre régionale des comptes et contrat de redressement avec l'État.

NOS ENGAGEMENTS

- ☐ **Les associés conduisent la mission**, sans consultant junior substitué.
- ☐ **Confidentialité** des entretiens, restitutions anonymisées ou agrégées.
- ☐ **Respect du contradictoire** avant toute restitution aux instances.
- ☐ **Articulation avec le dialogue social** aux étapes clés.
- ☐ **Double relecture** de chaque livrable, remis en version modifiable.
- ☐ **Réponse sous 48 heures ouvrées** en cours de mission.

Une gouvernance communautaire à reconstruire ?

Un premier entretien confidentiel, sans engagement, pour préciser le besoin et le périmètre utile.

Jonathan Boudry
Associé fondateur · Gouvernance, organisation et finances
jonathan.boudry@herchebarbe.fr

Aurélie Peyrat-Viola
Associée fondatrice · Organisation, ressources humaines
aurelie.peyrat@herchebarbe.fr

Adresse générale : contact@herchebarbe.fr · herchebarbe.fr

Présentation générale, qui ne constitue pas un avis juridique : chaque situation appelle une analyse propre. Version de novembre 2026.